



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2024

DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR  
L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE  
2017-2023

En vertu de l'article 21 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale



**Coordination**

Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Édition**

Direction générale des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Vous pouvez joindre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux numéros suivants :

Téléphone : 418 643-4721

Sans frais : 1 888 643-4721

Le présent document peut être consulté en ligne :

[Quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications](http://Quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications)

ISBN : 978-2-555-03895-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec

En vertu de l'article 21 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (chapitre L-7), le ou la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire doit présenter au gouvernement du Québec un rapport des activités réalisées annuellement dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le présent rapport d'activités pluriannuel a été préparé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux qui ont participé à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), notamment les suivants :

- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- ministère de l'Éducation;
- ministère de la Culture et des Communications;
- ministère de la Famille;
- ministère de la Justice;
- ministère de la Santé et des Services sociaux;
- ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ministère des Finances;
- ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Office des personnes handicapées du Québec;
- Revenu Québec;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Société d'habitation du Québec.





# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES EMPLOYÉS DANS LE DOCUMENT

<b>ADS</b>	Analyse différenciée selon les sexes
<b>ADS+</b>	Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle
<b>ARC</b>	Agence du revenu du Canada
<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux
<b>CIUSSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
<b>DRSP</b>	Directions régionales de santé publique
<b>FQIS</b>	Fonds québécois d'initiatives sociales
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
<b>MCC</b>	Ministère de la Culture et des Communications
<b>MEQ</b>	Ministère de l'Éducation
<b>MESS</b>	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
<b>MFA</b>	Ministère de la Famille
<b>MFQ</b>	Ministère des Finances
<b>MJQ</b>	Ministère de la Justice
<b>MPC</b>	Mesure du panier de consommation
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>MTMD</b>	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
<b>OPHQ</b>	Office des personnes handicapées du Québec
<b>PAGIEPS</b>	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
<b>PRB</b>	Programme de revenu de base
<b>RQ</b>	Revenu Québec
<b>SAIPB</b>	Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles
<b>SAJ</b>	Secrétariat à la jeunesse
<b>SCF</b>	Secrétariat à la condition féminine
<b>SHQ</b>	Société d'habitation du Québec



# TABLE DES MATIÈRES

**INTRODUCTION ..... 1**

**FAITS SAILLANTS POUR 2021-2024 ..... 3**

Entrée en vigueur  
du Programme de revenu de base ..... 3

Augmentation des prestations accordées  
dans le cadre du Programme objectif emploi ..... 3

Bonification des primes au travail ..... 3

Amélioration de l'offre de logements sociaux  
et abordables ..... 3

Poursuite des Alliances pour la solidarité ..... 4

Poursuite de la tenue  
de la Semaine de la solidarité ..... 4

**ATTEINTE DES CIBLES PRINCIPALES..... 6**

**AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES  
DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU  
DES PERSONNES EN SITUATION  
DE PAUVRETÉ ..... 8**

**AXE 2 – INVESTIR POUR AMÉLIORER  
LE LOGEMENT SOCIAL ..... 16**

**AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE  
DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE  
REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX..... 19**

**AXE 4 – RECHERCHE ET ÉVALUATION :  
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION  
GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE  
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ  
ET L'EXCLUSION SOCIALE..... 38**

**CONCLUSION ..... 41**

**ANNEXE : SYNTHÈSE - RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2021-2024 ..... 42**



# INTRODUCTION

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait, à l'unanimité, la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (ci-après nommée « la Loi »). La Loi ainsi que la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qu'elle institue témoignent de la volonté de la société québécoise de se mobiliser et de faire du Québec une société plus inclusive, plus solidaire et plus juste.

Depuis 2002, en vertu de la Loi, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, désormais le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre de quatre plans d'action gouvernementaux :

## **Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir, établi pour 2004-2009 et prolongé pour l'année 2009-2010**

- Ce premier plan d'action a permis la mise en application de 47 mesures et l'amélioration du revenu de plusieurs types de ménages, particulièrement les ménages avec enfants.
- Le plan a représenté un investissement de 4,4 milliards de dollars.

## **Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : le Québec mobilisé contre la pauvreté (PSIS), prolongé jusqu'en décembre 2017**

- Ce deuxième plan d'action s'inscrivait dans le prolongement du premier, proposant 75 mesures qui visaient à poursuivre le renforcement du filet social.
- Ce plan accordait une attention particulière aux actions locales et régionales.
- Le plan a représenté un investissement de 7,1 milliards de dollars.

## **Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), prolongé jusqu'au 30 juin 2024**

- Ce troisième plan d'action visait à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté, notamment des personnes seules et des couples sans enfants.
- Il prévoyait 43 mesures et actions portées par 15 ministères et organismes.
- Le plan a représenté un investissement de 2,7 milliards de dollars.

## **Mobiliser. Accompagner. Participer. Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029**

- Le quatrième plan d'action, lancé le 21 juin 2024, prévoit 71 mesures portées par 21 ministères et organismes gouvernementaux. Ces mesures visent l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Il prévoit l'accompagnement des personnes et des familles pour une plus grande participation économique et sociale. Il propose d'agir afin d'améliorer l'accès aux aliments et d'offrir une réponse plus adaptée aux besoins de base. De plus, il vise l'engagement de l'ensemble de la société québécoise dans des actions locales et régionales structurantes et cohérentes.
- Pour la période 2024-2029, le gouvernement du Québec investit 4,3 milliards de dollars dans la poursuite de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont 0,75 milliard dans la mise en place de 71 actions liées aux trois axes d'intervention de ce quatrième plan.

## Les rapports suivants sont relatifs à ces plans :

- Deux rapports concernant les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, produits en vertu de l'article 58 de la Loi, ont été publiés :
  - Un premier [rapport couvrant la période 2002-2013](#) et présentant les actions phares du premier et du deuxième plan d'action a été publié en septembre 2014.
  - Un second [rapport couvrant la période 2013-2021](#) et mettant en lumière les actions réalisées dans le cadre du deuxième et du troisième plan d'action gouvernemental a été publié en avril 2023.
- Plusieurs rapports d'activités annuels ou pluriannuels en lien avec la mise en œuvre des plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, produits en vertu de l'article 21 de la Loi, ont été publiés :
  - Pour le PAGIEPS, notamment, un premier [rapport d'activités pluriannuel pour 2017-2021](#) a été publié en juin 2022.
  - Le présent rapport est le second produit dans le cadre du PAGIEPS. Il porte sur les activités réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 juin 2024, soit la date de fin de la période visée par le plan.

Pour en savoir davantage, il est possible de consulter des rapports dans lesquels il est question des actions menées par le gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le site Québec.ca, à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications](https://quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications).





# FAITS SAILLANTS POUR 2021-2024

Au 30 juin 2024, à la fin de la période visée par le PAGIEPS, en ce qui concerne les 43 mesures mises en œuvre en collaboration avec 25 ministères et organismes et leurs partenaires, on notait ceci :

- 39 mesures avaient été réalisées;
- 1 mesure avait été partiellement réalisée (taux d'atteinte de la cible de plus de 60 %);
- 2 mesures avaient été partiellement réalisées et abandonnées, faute de participants;
- 1 mesure n'avait pas été réalisée et avait été abandonnée (elle a été révisée et intégrée au plan d'action suivant).

## Entrée en vigueur du Programme de revenu de base

- Le Programme de revenu de base est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Entre 2021 et 2024 :
  - 552,7 millions de dollars ont été investis;
  - près de 87 000 prestataires ont été soutenus.

## Augmentation des prestations accordées dans le cadre du Programme objectif emploi

- Le Programme objectif emploi a été mis en application le 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Entre 2021 et 2024 :
  - 22,8 millions de dollars ont été octroyés pour l'augmentation des prestations accordées dans le cadre de ce programme (sur un total de 320,5 millions de dollars investis);
  - plus de 20 300 adultes ont bénéficié de la mesure.

## Bonification des primes au travail

- Les primes au travail (prime au travail générale, prime au travail adaptée et supplément à la prime au travail) ont fait l'objet d'une bonification. On visait à augmenter l'aide accordée et à permettre à un plus grand nombre de personnes d'y avoir droit.
- Entre 2021 et 2024 :
  - 65,1 millions de dollars ont été investis pour la bonification des trois primes au travail (plus précisément pour la période 2021-2023);
  - 334 895 personnes ont bénéficié des différentes primes au travail;
  - plus de 3 370 personnes ont bénéficié du supplément à la prime au travail.

## Amélioration de l'offre de logements sociaux et abordables

- Dans le cadre des mesures 9.1 et 10 du PAGIEPS, portées par la Société d'habitation du Québec (SHQ), entre 2021 et 2024 :
  - l'offre de logements abordables au Québec a été améliorée grâce à la construction de 3 100 nouveaux logements;
  - plus de 18 400 logements privés ont été rénovés.
- De 2021 à 2024, près de 20 600 ménages ont bénéficié d'un supplément au loyer.
- Depuis 2017, 7 935 nouveaux logements abordables ont été construits dans le cadre des programmes de construction de la SHQ.

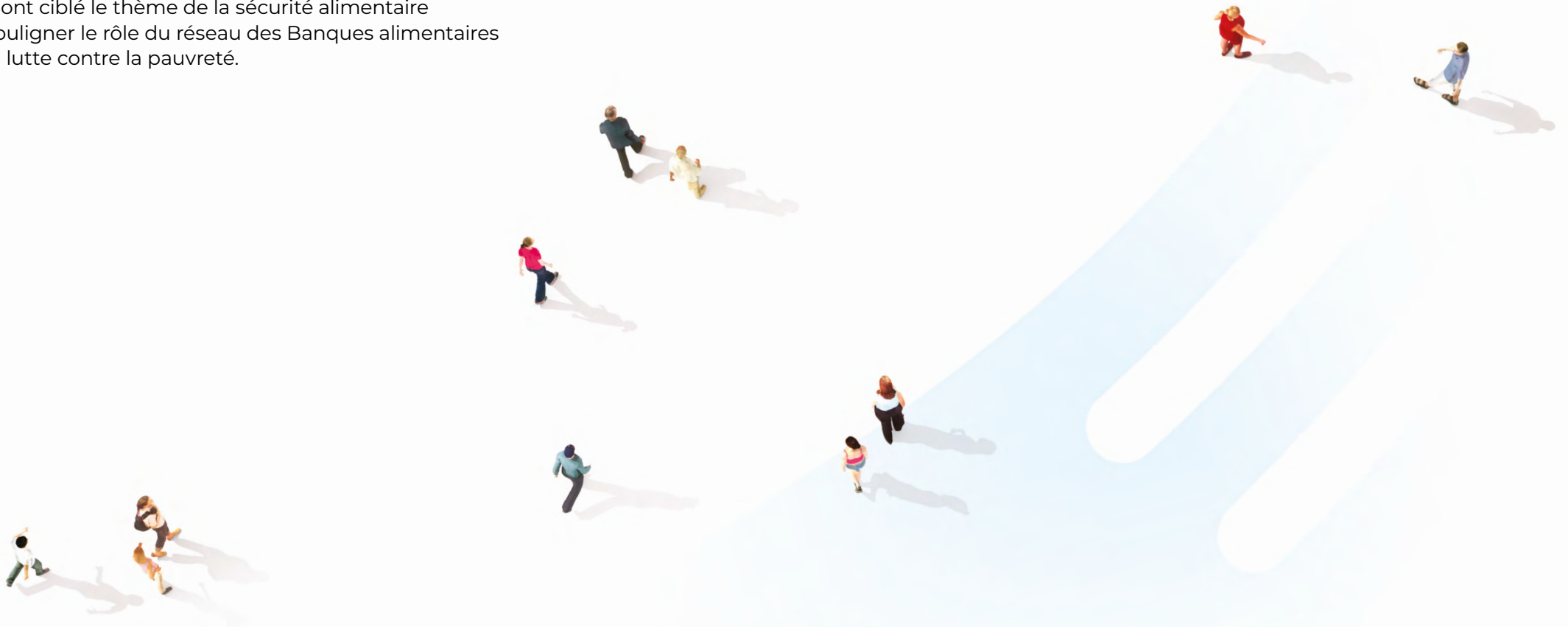
## Poursuite des Alliances pour la solidarité

### Dans le cadre de la mesure 11 du PAGIEPS, entre 2021 et 2024 :

- 71,1 M\$ investis pour la poursuite des Alliances pour la solidarité dans les diverses régions du Québec;
- plus de 1 100 projets (sur un total de 3 143 projets) locaux et régionaux réalisés.

## Poursuite de la tenue de la Semaine de la solidarité

La Semaine de la solidarité permet depuis 2010 de rappeler que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale repose sur la mobilisation de l'ensemble de la population. Les éditions 2023 et 2024 de cet événement ont ciblé le thème de la sécurité alimentaire et ont permis de souligner le rôle du réseau des Banques alimentaires du Québec dans la lutte contre la pauvreté.





## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE À LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES

Pour certaines mesures mises en œuvre dans le cadre du PAGIEPS, on a tenu compte des réalités et des besoins propres aux femmes et aux hommes. La préoccupation a été consolidée par la publication, en 2022, de la [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#).

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a permis de discerner les effets distincts chez les femmes et chez les hommes des mesures mises en œuvre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plus précisément, pour les mesures du PAGIEPS auxquelles l'ADS était applicable, des efforts ont été faits pour mieux comprendre leurs effets distincts sur les femmes et les hommes, sur la base de leurs réalités et de leurs besoins différents, notamment grâce à une collecte systématique de données annuelles ventilées selon le sexe.

Pour certaines mesures, on a eu recours à une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). En plus du sexe et du genre, ce type d'analyse tient compte des réalités et des besoins différenciés des personnes en considérant leur complexité sociale en fonction de facteurs tels que l'âge, l'appartenance ethnique et culturelle, le statut d'Autochtone, le statut d'immigrant, l'orientation sexuelle, la situation socioéconomique ou la situation de handicap. L'ADS+ permet donc d'orienter les actions des instances en favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes, les hommes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre, tout en considérant des réalités spécifiques.



# ATTEINTE DES CIBLES PRINCIPALES

Le 10 décembre 2017, le gouvernement du Québec lançait le PAGIEPS. Ce troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale proposait 43 mesures et actions dont la mise en œuvre visait l'atteinte de la cible générale suivante : contribuer à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté. Afin d'atteindre cet objectif, quatre cibles principales avaient été identifiées.

**Cible 1 – Sortir d'une situation de faible revenu (déterminée selon la mesure du panier de consommation) plus de 100 000 personnes, principalement des personnes seules et des couples sans enfants ayant des contraintes sévères à l'emploi**

Le gouvernement a mis en place plusieurs mesures financières structurantes. Ainsi, le Programme de revenu de base (mesure 1) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et plus de 80 000 personnes bénéficient de ce nouveau programme, dont une grande majorité de personnes vivant seules. D'autres mesures que celle ayant mené à l'instauration de ce programme, comme celles liées à l'augmentation progressive des prestations versées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi (mesure 2), à la bonification des primes au travail (mesure 4.4) et au Programme objectif emploi (mesure 5), ont également contribué au fait que cette cible générale était considérée, au 31 mars 2024, atteinte à 92,2 %<sup>1</sup>.

**Cible 2 – Augmenter les prestations des personnes seules et des couples sans enfants bénéficiant d'une aide financière de dernier recours (sauf celles des personnes bénéficiant de la mesure 1) et du Programme objectif emploi afin qu'elles atteignent 55 % de la mesure du panier de consommation**

Au Québec, il y avait 743 000 personnes à faible revenu en 2017 selon la mesure du panier de consommation (MPC), ce qui correspondait à 9,0 % de la population. Parmi celles-ci, 323 000 étaient des personnes seules (43,5 %). Le taux de faible revenu de ces personnes était 3,4 fois plus élevé que celui des personnes dans des familles économiques d'au moins deux personnes (21,3 % c. 6,2 %). Dans le PAGIEPS, une attention particulière a donc été accordée à la situation des personnes seules et des couples sans enfants. Outre la mise en place du Programme de revenu de base et la bonification des primes au travail à l'intention des ménages sans enfants, l'augmentation générale des prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi (mesure 2) a contribué à ce que la cible visée, soit 55 % de la MPC, soit atteinte.

1. Selon les données du rapport [Évaluation des effets sur le faible revenu de quatre mesures structurantes de nature financière du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 – Rapport d'évaluation](#), Direction de l'évaluation, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, mars 2024.

**Cible 3 – Conclure des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux**

La mesure liée aux Alliances pour la solidarité (mesure 11), mise en œuvre à partir de l'application du deuxième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et reconduite dans le cadre du PAGIEPS, a permis une importante mobilisation régionale visant à améliorer les conditions de vie des personnes à faible revenu. Vingt et une ententes ont été signées avec des partenaires régionaux dans le cadre des Alliances pour la solidarité, y compris des organismes représentant les Premières Nations et les Inuit, afin de couvrir l'ensemble du territoire québécois. Des projets financés par l'intermédiaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (132,2 millions de dollars) et par des partenaires locaux et régionaux (177,1 millions de dollars) ont vu le jour dans diverses régions du Québec, en fonction des priorités identifiées par les partenaires. Cette cible étant atteinte, on considère que les Alliances pour la solidarité ont contribué de façon stratégique au développement du tissu social québécois.

**Cible 4 – Impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Le PAGIEPS visait l'implication des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre des Alliances pour la solidarité et des projets afférents. Les 21 plans de travail découlant des 21 Alliances pour la solidarité mis en œuvre dans l'ensemble des régions du Québec ont notamment permis une plus grande implication des personnes en situation de vulnérabilité dans les instances de gouvernance et une participation accrue de ces personnes à l'élaboration et à la mise en œuvre des divers projets locaux et régionaux. Cette cible est considérée comme atteinte.



# AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le premier axe du PAGIEPS visait particulièrement la cible suivante : sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté, en majorité des personnes seules et des couples sans enfants. Par les mesures mises en place dans le cadre de cet axe, le gouvernement envisageait l'augmentation du revenu disponible de l'ensemble des prestataires d'une aide financière de dernier recours et des participants au Programme objectif emploi.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
1. Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications requises ont été apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles en 2018.</li> <li>À partir de janvier 2019, un ajustement différencié selon la durée de participation au Programme de solidarité sociale a été fait.</li> <li>Cet ajustement a été augmenté progressivement jusqu'à l'entrée en vigueur du Programme de revenu de base, le 1<sup>er</sup> janvier 2023.</li> </ul>	2021-2022 : 312,5 M\$  2022-2023 : 240,2 M\$ <sup>2</sup>  2023-2024 : S. O.	2021-2022 : 84 523 prestataires  2022-2023 : 84 370 prestataires  2023-2024 : S. O.	Taux de couverture de la mesure du panier de consommation (MPC) pour les personnes ayant bénéficié du Programme de solidarité sociale durant 66 mois au cours des 72 mois précédents (personnes seules)  Taux de couverture de la MPC pour les personnes ayant bénéficié du Programme de solidarité sociale durant 66 mois au cours des 72 mois précédents (couples sans enfants)	100 % en 2023          100 % en 2023	93,5 %          98,3 %	Réalisée

2. L'année 2022-2023 correspond à la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022 (neuf mois) puisque le Programme de revenu de base est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>2. Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des modifications ont été apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, afin de permettre l'entrée en vigueur de la mesure au 1<sup>er</sup> février 2018 ainsi que l'application des bonifications pour les années subséquentes.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 100,6 M\$</p> <p>2022-2023 : 106,7 M\$</p> <p>2023-2024 : 113,2 M\$</p>	<p>2021-2022 : 147 677 ménages</p> <p>2022-2023 : 163 053 ménages</p> <p>2023-2024 : 177 828 ménages</p>	<p>Taux de couverture de la MPC pour les ménages sans enfant, prestataires sans contraintes des Programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi (personne seule sans contraintes)</p> <p>Taux de couverture de la MPC (couple sans contraintes et sans enfants)</p>	<p>55 % en 2023</p> <p>55 % en 2023</p>	<p>95,6 %</p> <p>96,7 %</p>	Réalisée
<p>3. Agir pour que plus de personnes à faible revenu remplissent leurs déclarations de revenus</p> <p>Porteur : RQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la saison 2022, en ce qui concerne le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB), le gouvernement a augmenté la subvention offerte aux organismes.</li> <li>Des travaux pour simplifier l'utilisation du service de téléchargement des données fiscales (TDF) de RQ ont également été entamés lors de la saison 2022.</li> <li>RQ a également participé à des cliniques mobiles, en partenariat avec des organismes communautaires, l'Agence du revenu du Canada et différents ministères.</li> <li>Les données pour la saison 2023 en ce qui concerne le SAIPB (pour la déclaration de revenus 2022) indiquent une augmentation de 9,6 % de personnes aidées par les organismes.</li> <li>Les données préliminaires pour la saison 2024 en ce qui concerne le SAIPB (pour la déclaration de revenus 2023) indiquent une progression par rapport à la saison précédente.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,25 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,70 M\$</p> <p>2023-2024 : ND<sup>3</sup></p>	<p>En décembre 2021 : 327 470 déclarations 154 230 personnes</p> <p>En décembre 2022 : 367 800 déclarations 180 400 personnes</p> <p>En décembre 2023 : 404 620 déclarations 197 740 personnes</p> <p>En décembre 2024 : ND</p>	<p>Nombre de déclarations de revenus produites par les organismes desservant les personnes à faible revenu</p> <p>Nombre de personnes aidées par les organismes desservant les personnes à faible revenu</p>	<p>Augmentation observée du nombre de déclarations de revenus produites par les organismes participant au SAIPB</p> <p>Augmentation observée du nombre de personnes aidées par les organismes participant au SAIPB</p>	<p>Augmentation de 16,1 % en 2023</p> <p>Augmentation de 19,8 % en 2023</p>	Réalisé

3. Le versement de la somme allouée a débuté après le 31 mars 2024.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>4.1 Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage des ménages prestataires du Programme de solidarité sociale ayant des revenus de travail est passé de 2,5 % en mars 2022 à 3,7 % en mars 2023.</li> <li>Le pourcentage d'augmentation du revenu de travail moyen exclu du calcul de la prestation au Programme de solidarité sociale est passé de 86 % en mars 2022 à 111 % en mars 2023.</li> <li>Le pourcentage des ménages prestataires du Programme de solidarité sociale ayant des revenus de travail était moins élevé en 2023-2024 qu'en 2022-2023. Il était de 3,7 % en 2022-2023 et de 3,5 % en 2023-2024.</li> <li>Le pourcentage d'augmentation du revenu de travail moyen exclu du calcul de la prestation dans le cadre du Programme de solidarité sociale est passé de 111 % en mars 2022 à 107 % en mars 2023.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 2,4 M\$</p> <p>2022-2023 : 2,3 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,9 M\$</p>	<p>2021-2022 : 2 138 ménages</p> <p>2022-2023 : 2 014 ménages</p> <p>2023-2024 : 815 ménages</p>	<p>Pourcentage des ménages prestataires du Programme de solidarité sociale ayant des revenus de travail</p> <p>Pourcentage d'augmentation du revenu de travail moyen qui est exclu du calcul de la prestation au Programme de solidarité sociale</p>	<p>3,0 % d'ici 2023</p> <p>70 % à compter de 2019</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée
<p>4.2 Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la période de démarrage, des travaux ont permis de constater que le contexte n'était pas favorable à la mise en œuvre de cette action avant la fin de la période visée par le PAGIEPS. Elle a donc été abandonnée<sup>4</sup>.</li> </ul>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>Pourcentage des ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des revenus de travail supérieurs aux exclusions applicables parmi les ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des revenus de travail</p>	<p>55 % d'ici 2023</p>	<p>S. O.</p>	Abandonnée et reportée au prochain plan

4. La mesure n'a pas été mise en œuvre dans le cadre du PAGIEPS, mais elle a été incluse dans le plan *Mobiliser. Accompagner. Participer*. Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (voir l'action 1.1.2.1 : Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale).

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
4.3 Modifier le calcul de la contribution parentale Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications requises ont été apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, afin de permettre l'entrée en vigueur de la mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019.</li> </ul>	2021-2022 : 1,6 M\$  2022-2023 : 1,6 M\$  2023-2024 : 1,6 M\$	2021-2022 : 2 200 ménages  2022-2023 : 2 200 ménages  2023-2024 : 2 200 ménages	Pourcentage de jeunes adultes prestataires âgés de moins de 30 ans soumis à la contribution parentale	De 2,6 % en 2017 à 0,6 % d'ici 2023	100 %	Réalisée
4.4 Bonifier les primes au travail Porteur : MFQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mesure a été mise en œuvre en 2018. Pour la prime au travail générale, le taux de majoration du revenu de travail pour les ménages sans enfants a été augmenté. Il est passé de 9,0 % à 11,6 % entre 2018 et 2022. Le taux de majoration de la prime au travail adaptée est passé de 11,0 % à 13,6 % pour la même période.</li> <li>Jusqu'en 2022, le taux combiné de la prime au travail et de l'allocation canadienne pour les travailleurs est passé graduellement de 29,5 % à 48,9 % pour les ménages sans enfants.</li> <li>Pour ce qui est du supplément à la prime au travail, les conditions d'admissibilité ont été élargies afin de le rendre accessible à un plus grand nombre de prestataires.</li> </ul>	2021-2022 : 28,2 M\$  2022-2023 : 36,9 M\$  2023-2024 : S. O.	2021 : 238 069 particuliers ont bénéficié de la prime au travail générale et de la prime au travail adaptée et 3 370 contribuables ont bénéficié du supplément à la prime au travail  2022 : 317 428 particuliers ont bénéficié de la prime au travail générale et de la prime au travail adaptée et 2 722 contribuables ont bénéficié du supplément à la prime au travail  2023 : 334 895 particuliers ont bénéficié de la prime au travail générale et de la prime au travail adaptée et 1 666 contribuables ont bénéficié du supplément à la prime au travail	Revenu de travail moyen des personnes à faible revenu  Nombre de prestataires de longue durée à l'assistance sociale	Augmentation observée du revenu de travail moyen des personnes à faible revenu  Diminution observée du nombre de prestataires de longue durée de l'assistance sociale	100 %  100 %	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
4.5 Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications requises ont été apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, afin de permettre l'entrée en vigueur de la mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2019.</li> </ul>	2021-2022 : 0,7 M\$  2022-2023 : 0,7 M\$  2023-2024 : 0,7 M\$	2021-2022 : 1 518 ménages  2022-2023 : 1 375 ménages  2023-2024 : 1 963 ménages	Date de mise en œuvre de l'exclusion de 100 \$ par mois pour les dons reçus sous forme monétaire	Janvier 2019	100 %	Réalisée
4.6 Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications requises ont été apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, afin de permettre l'entrée en vigueur de la mesure au 1<sup>er</sup> septembre 2019.</li> </ul>	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	2021-2022 : 1 170 enfants majeurs  2022-2023 : 1 036 enfants majeurs  2023-2024 : 929 enfants majeurs	Date de mise en œuvre de la mesure qui permet de reconnaître comme adulte l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale	Septembre 2019	100 %	Réalisée
4.7 Accorder un boni au maintien en emploi Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cadre normatif de la mesure a été approuvé le 4 décembre 2018 et la mesure est en vigueur depuis janvier 2019.</li> <li>Malgré le fait qu'en juin 2022 les critères d'admissibilité ont été réévalués et des assouplissements ont été appliqués afin d'améliorer l'accès aux personnes, la mesure a cessé d'être en vigueur le 31 mars 2023, faute de demandes.</li> <li>Les derniers participants qui ont cessé de bénéficier du Programme d'aide sociale le 31 mars 2023 ont eu droit au boni jusqu'en mai 2024.</li> </ul>	2021-2022 : 0,80 M\$  2022-2023 : 0,73 M\$  2022-2023 : 0,50 M\$	2021-2022 : 802 participants  2022-2023 : 726 participants  2023-2024 : 497 participants	Nombre de participants par année	10 000 participants	5 % en 2023	Partiellement réalisée et abandonnée le 31 mars 2023

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>5. Programme objectif emploi</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les modifications requises ont été apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, afin de permettre l'entrée en vigueur du Programme objectif emploi au 1<sup>er</sup> avril 2018.</li> <li>En 2021-2022, le Conseil du trésor (CT) a autorisé une hausse temporaire du montant de l'allocation de participation pour les participants au Programme objectif emploi (elle est passée de 38 \$ à 70 \$ par semaine).</li> <li>Au printemps 2022, le <a href="#">Rapport d'évaluation des effets nets du Programme objectif emploi</a> a été rendu public. Les résultats indiquent que le Programme objectif emploi a des effets positifs majeurs dans les 18 mois suivant l'admission des participants.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 7,6 M\$</p> <p>2022-2023 : 7,6 M\$</p> <p>2023-2024 : 7,6 M\$</p>	<p>2021-2022 : 5 471 adultes participants</p> <p>2022-2023 : 6 908 adultes participants</p> <p>2023-2024 : 7 939 adultes participants</p>	<p>Taux de sortie de l'assistance sociale dans les 24 mois qui suivent l'admission des primodemandeurs admissibles au Programme objectif emploi.</p>	<p>80 % d'ici 2023</p>	<p>51 %</p>	<p>Réalisée</p>
<p>6. Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 12 décembre 2018, le Décret 1408-2018 a été publié dans la <i>Gazette officielle du Québec</i>.</li> <li>La hausse de l'allocation d'aide à l'emploi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</li> <li>Jusqu'en 2024, l'allocation d'aide à l'emploi est montée à 370 \$ pour les participants inscrits aux mesures suivantes : Projets de préparation à l'emploi (PPE) [volets Général et Jeunes volontaires], Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus (MFOR-I), Initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés et Jeunes en mouvement vers l'emploi.</li> <li>Pour les participants inscrits à la mesure MFOR-I qui suivent des formations menant vers une profession offrant de bonnes perspectives d'emploi, l'allocation est de 475 \$ par semaine.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 6,9 M\$</p> <p>2022-2023 : 6,9 M\$</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : 9 303 prestataires pour la mesure MFOR-I et 2 773 pour la mesure PPE</p> <p>2022-2023 : 8 946 prestataires pour la mesure MFOR-I et 3 267 pour la mesure PPE</p> <p>2023-2024 : 7 544 prestataires pour la mesure MFOR-I et 3 457 prestataires pour la mesure PPE</p>	<p>Date de rehaussement de l'allocation d'aide à l'emploi</p> <p>Nombre de nouveaux participants à la mesure de formation et aux projets de préparation en emploi liés à la hausse de l'allocation d'aide à l'emploi</p>	<p>1<sup>er</sup> janvier 2019</p> <p>Augmenter la participation aux mesures MFOR-I et PPE</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p>	<p>Réalisée</p>

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
7.1 Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet pilote, qui a débuté en mars 2017, avait une durée de trois ans. Il a été réalisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation.</li> <li>Cinq commissions scolaires ont participé au projet pilote : quatre francophones et une anglophone.</li> <li>Malgré les efforts déployés par le personnel des Bureaux de Services Québec et des Centres locaux d'emploi pour mobiliser les jeunes, il y a eu peu de participants.</li> <li>L'expérimentation du projet s'est terminée en 2018.</li> </ul>	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	Nombre de jeunes accompagnés	75 jeunes dans quatre commissions scolaires participant au projet d'ici le 30 juin 2019	12 %	Partiellement réalisée et abandonnée le 31 mars 2018
7.2 Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité la possibilité de réaliser des projets misant sur l'implication sociale Porteur : SAJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mesure a été appliquée dans le cadre du Créneau carrefour jeunesse (CCJ) et mise en œuvre par les 109 Carrefours jeunesse-emploi (CJE) du Québec. Certains CJE ont réalisé des projets collectifs et d'autres, des projets individuels.</li> <li>La plupart des CJE ont réalisé un, deux ou trois projets par année. Certains CJE ont réalisé six projets par année ou plus. En moyenne, il y a eu 4,6 jeunes participants par projet.</li> </ul>	2022-2023 : 0,9 M\$  2022-2023 : 0,9 M\$  2023-2024 : 0,9 M\$	2021-2022 : 1 073 personnes  2022-2023 : 1 783 personnes  2023-2024 : 1 417 personnes	Nombre de jeunes participant à un projet expérientiel d'implication sociale  Nombre de projets expérientiels d'implication sociale	S. O.	S. O.	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>7.3 Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme</p> <p>Porteur : MEQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme Passeport pour ma réussite a été mis en œuvre graduellement dans 15 emplacements répartis dans différentes régions du Québec.</li> <li>En 2022-2023, un financement de 2,3 M\$ a été octroyé pour le programme Passeport pour ma réussite, pour maintenir les services offerts dans les 15 emplacements.</li> <li>L'année de prolongation (2023-2024) a permis de poursuivre le soutien à la réussite dans 15 emplacements répartis dans l'ensemble du Québec.</li> <li>En 2023-2024, le programme a rejoint près de 3 000 élèves de toutes les années de l'enseignement secondaire.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 3,00 M\$</p> <p>2022-2023 : 2,30 M\$</p> <p>2023-2024 : 3,02 M\$</p>	<p>2021-2022 : 15 emplacements 2 060 élèves</p> <p>2022-2023 : 15 emplacements 2 500 élèves</p> <p>2023-2024 : 15 emplacements 3 039 élèves</p>	<p>Nombre d'emplacements au Québec où le programme Passeport pour ma réussite est offert aux élèves</p> <p>Nombre total d'élèves soutenus</p>	<p>D'ici 2023, augmenter de 6 à 15 le nombre d'emplacements offrant aux élèves le programme Passeport pour ma réussite</p> <p>Offrir le programme à 3 100 élèves répartis dans les différents emplacements d'ici 2023</p>	<p>100 %</p> <p>98 %</p>	Réalisée
<p>8. Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le guide <i>Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée</i>, actualisé en 2019, a été mis à la disposition du personnel des services aux entreprises du MESS.</li> <li>Le volet Soutien au recrutement interrégional, interprovincial et international a été ajouté à la mesure Concertation pour l'emploi.</li> <li>Le volet Projets de stabilisation de l'emploi a été ajouté à la même mesure, afin de permettre des projets de jumelage et de regroupement d'employeurs.</li> <li>Les activités admissibles ajoutées concernaient notamment des projets récurrents visant à allonger la période d'emploi des travailleurs ou à instaurer un mécanisme de partage de main-d'œuvre entre employeurs.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 36,2 M\$</p> <p>2022-2023 : 34,6 M\$</p> <p>2023-2024 : 13,3 M\$</p>	<p>2021-2022 : 7 330 entreprises ou organismes</p> <p>2022-2023 : 7 342 entreprises ou organismes</p> <p>2023-2024 : 4 079 entreprises ou organismes</p>	<p>Nombre d'entreprises aidées</p>	<p>500 entreprises par année</p>	<p>100 %</p>	Réalisée



## AXE 2 – INVESTIR POUR AMÉLIORER LE LOGEMENT SOCIAL

Le second axe concernait le logement, considéré comme la pierre angulaire autour de laquelle se stabilisent les autres sphères de la participation à la société, dont la famille, l'école, le travail et la vie sociale. En tant que besoin essentiel, l'accès à un logement à prix abordable joue un rôle central en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
9.1 Améliorer l'offre de logements sociaux Porteur : SHQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la période 2021-2024, plus de 3 100 nouveaux logements ont été livrés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.</li> <li>Plus de 18 400 logements ont été rénovés dans le cadre du programme Rénovation Québec et du Programme de revitalisation de quartier.</li> <li>Près de 20 600 ménages ont bénéficié du supplément au loyer pour 2023-2024 à l'échelle de la province de Québec.</li> </ul>	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.  La mesure étant mise en œuvre par la SHQ, son financement a été fait par des programmes de la SHQ.	2021-2022 : 1 016 nouveaux logements 7 468 logements rénovés 18 679 ménages ayant bénéficié du supplément au loyer  2022-2023 : 1 649 nouveaux logements 4 919 logements rénovés 20 185 ménages ayant bénéficié du supplément au loyer  2023-2024 : 472 nouveaux logements 6 061 logements rénovés 20 555 ménages ayant bénéficié du supplément au loyer	Nombre de logements AccèsLogis Québec et Montréal livrés  Nombre de logements rénovés par le programme Rénovation Québec  Nombre de logements rénovés par le Programme de revitalisation de quartier de la Ville de Montréal  Nombre de suppléments au loyer dans AccèsLogis Québec	S. O.	S. O.	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>9.2 Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle</p> <p>Porteur : MSSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les établissements de santé et de services sociaux ont travaillé étroitement avec le milieu communautaire pour mettre en place des services pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.</li> <li>L'embauche d'intervenants pour le programme Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) a permis le maintien en logement d'un nombre important de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.</li> <li>Un accompagnement individualisé (psychosocial, pour les tâches quotidiennes ou pour la gestion du budget) a aussi été offert à des personnes en situation d'itinérance.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 1 M\$</p> <p>2022-2023 : 1 M\$</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : Plus de 150 personnes</p> <p>2022-2023 : Plus de 150 personnes</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	Nombre de personnes accompagnées	150 personnes accompagnées par année	100 %	Réalisée
<p>9.3 Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance</p> <p>Porteur : MSSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aménagement d'un nombre total de trois sites a permis l'accueil de personnes en situation d'itinérance (hommes, femmes et personnes autochtones).</li> <li>En 2021-2022, une somme allouée à CAP Saint-Barnabé a permis l'aménagement du site d'hébergement d'urgence permanent dans l'est de Montréal (Bennet).</li> <li>En 2022-2023, une somme allouée au Regroupement Mamit Innuat inc. a permis l'aménagement d'un site d'hébergement d'urgence réservé aux Autochtones, soit le Refuge Mitshuap Raphaël-Napa-André.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,27 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,08 M\$</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : 50 personnes par nuit</p> <p>2022-2023 : 30 personnes autochtones par nuit</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	Nombre de bâtiments d'hébergement rénovés pour les personnes en situation d'itinérance	Au moins un bâtiment rénové par année	100 %	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>10. Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables</p> <p>Porteur : SHQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des sommes supplémentaires ont été accordées pour de nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Les sommes totales ont atteint 311,7 M\$ en 2021-2022 et 247,0 M\$ en 2022-2023.</li> <li>Au total, plus de 240 projets représentant plus de 7 900 logements ont été réalisés dans le cadre de la mesure et du programme AccèsLogis Québec.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 7,4 M\$</p> <p>2022-2023 : 4,6 M\$</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>Au 31 mars 2024 : au total, 241 projets depuis 2017, soit 7 935 logements depuis 2017</p>	<p>Nombre de projets ayant bénéficié d'un soutien additionnel</p>	<p>S. O.</p>	<p>S. O.</p>	<p>Réalisée</p>



## AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Le troisième axe visait la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu ainsi que la mobilisation des milieux au niveau provincial, régional et local. Le gouvernement s'est engagé à lutter contre les préjugés et à soutenir des actions qui favorisent l'inclusion sociale par un accès équitable à la culture, aux loisirs et au tourisme ainsi qu'à des ressources alimentaires suffisantes.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
11. Poursuivre les Alliances pour la solidarité Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, les 21 mandataires régionaux ont produit un bilan de mi-parcours positif des Alliances pour la solidarité.</li> <li>Les projets et les investissements concernaient principalement les thématiques suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>la sécurité alimentaire;</li> <li>l'action communautaire;</li> <li>la prévention du décrochage scolaire;</li> <li>l'intégration socioprofessionnelle.</li> </ul> </li> <li>Les trois Alliances signées avec des représentants des milieux autochtones ont permis de soutenir près de 200 projets.</li> <li>Au total, entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2023, période correspondant au 1<sup>er</sup> cycle des Alliances, 132,4 M\$ provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ont été investis dans 3 143 projets. De plus, 177,1 M\$ ont été investis par d'autres partenaires locaux et régionaux.</li> <li>La mise en œuvre de la mesure s'est poursuivie durant l'année de prolongation du PAGIEPS (2023-2024) grâce à un soutien financier supplémentaire de 26,1 M\$.</li> </ul>	2021-2022 : 30,7 M\$  2022-2023 : 12,1 M\$ et 2,36 M\$ additionnels  2023-2024 : 26,1 M\$ et 10,0 M\$ additionnels	2021-2022 : 591 projets  2022-2023 : 524 projets  2023-2024 : ND	Nombre d'ententes signées sur le territoire québécois  Taux de couverture du territoire  Pourcentage d'ententes qui impliquent des personnes en situation de pauvreté dans leurs mécanismes de mise en œuvre par rapport à l'ensemble des ententes signées	21 ententes signées en date du 31 mars 2023  100 % du territoire  100 % des ententes au terme du PAGIEPS, soit au 31 mars 2023	100 %  95 %  100 %	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
11. Poursuivre les Alliances pour la solidarité (suite) Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>En mars 2024, il a été annoncé que les ententes seraient prolongées jusqu'au 31 octobre 2024 grâce à un nouvel investissement de 10,0 M\$, dans l'attente du lancement du quatrième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</li> </ul>						
12. Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social Porteur : SHQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un premier appel de projets a été lancé le 19 juillet 2019. Les premiers versements aux organismes ont été effectués en avril 2019.</li> <li>Un bilan préliminaire a démontré que l'objectif de la mesure (soutenir 55 projets jusqu'au 31 mars 2023) a été dépassé.</li> <li>Dans le cadre de la prolongation du PAGIEPS (pour 2023-2024), un appel de projets a été lancé et 17 projets additionnels ont été financés, pour un total de 74 projets.</li> <li>Les projets soutenus étaient répartis sur l'ensemble du territoire (dans 14 des 17 régions administratives du Québec).</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,63 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,45 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,51 M\$</p>	<p>2021-2022 : 17 nouveaux projets 12 010 personnes</p> <p>2022-2023 : Aucun nouveau projet (finalisation des 57 projets déjà en cours) 9 650 personnes</p> <p>2023-2024 : 17 nouveaux projets, pour un total de 74 projets financés 2 865 personnes</p>	Nombre de projets soutenus	10 à 15 par année jusqu'en 2023	100 %	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>13.1 Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu</p> <p>Porteur : MSSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les 18 Directions régionales de santé publique ont soutenu plusieurs projets, en majorité portés par le milieu communautaire, qui concernaient plusieurs déterminants relatifs à la sécurité alimentaire des personnes à faible revenu.</li> <li>Exemples de projets soutenus : <ul style="list-style-type: none"> <li>un projet national de coupons pour l'achat de fruits et légumes pour des prestataires de l'aide sociale, qui s'ajoute aux travaux en cours et aux projets liés à la Politique gouvernementale de prévention en santé;</li> <li>un volet pour les Autochtones sur l'équité en alimentation, selon une approche adaptée, mis en œuvre en collaboration avec des acteurs concernés;</li> <li>un projet visant à mesurer les coûts sociaux et économiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale, incluant ceux liés à l'insécurité alimentaire.</li> </ul> </li> </ul>	<p>2021-2022 : 6 M\$</p> <p>2022-2023 : 6 M\$</p> <p>2023-2024 : 6 M\$</p>	<p>2021-2022 : ND<sup>5</sup></p> <p>2022-2023 : ND</p> <p>2023-2024 : ND</p>	<p>Nombre et type d'activités</p> <p>Nombre d'activités soutenues par région</p> <p>Il s'agit d'activités</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) résultant d'un travail de partenariat et en cohérence avec les autres actions sur le territoire;</li> <li>2) impliquant des personnes à faible revenu ou en situation d'exclusion sociale dans les activités ou organismes soutenus;</li> <li>3) planifiées, mises en œuvre et suivies selon les besoins des communautés et des personnes visées ainsi qu'en tenant compte des impacts sur la sécurité alimentaire.</li> </ol> <p>Taux d'activités ou d'organismes financés qui rejoignent des personnes à faible revenu</p>	<p>Attribuer 75 % des sommes disponibles dans chaque région au soutien d'activités et d'organismes visant les déterminants de la sécurité alimentaire et 25 % pour l'aide alimentaire</p> <p>Augmentation du nombre d'actions par région, qui respectent les trois bonnes pratiques</p> <p>100 % des activités et organismes financés rejoignent directement ou indirectement des personnes à faible revenu</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

5. Pour plusieurs projets, les données sont disponibles. Toutefois, selon la reddition de comptes des acteurs territoriaux, le nombre de personnes rejointes serait difficile à estimer pour différentes raisons, dont les suivantes : la portée des projets régionaux a été très variable, certains ne proposant pas de services directs à la population; la participation a varié en fonction du type d'activité, du temps et des besoins; certaines activités ne requéraient pas d'inscription; des activités ont été proposées en service libre à tous les membres de la communauté; certains organismes ont précisé le nombre de personnes rejointes par semaine, d'autres le nombre de personnes rejointes par mois ou par année.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>13.2 Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale</p> <p>Porteur : MAPAQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'implantation des jardins de solidarité a démarré à l'été 2020. Malgré les défis liés à la pandémie, sept nouveaux jardins de solidarité ont été implantés.</li> <li>En 2023, la cible générale de 225 tonnes de fruits et de légumes distribuées aux personnes en situation de pauvreté a été dépassée. En effet, 416,04 tonnes de fruits et de légumes ont été distribuées aux personnes en situation de pauvreté. Le taux d'atteinte de la cible s'établit donc à 185 %.</li> <li>Le jardin Cultiver l'Espoir, sous la responsabilité du Regroupement des magasins de partage de l'île de Montréal, a grandement contribué à ce résultat en permettant la distribution de 146,3 tonnes de fruits et légumes en 2021-2022 et de 71,8 tonnes de fruits et légumes en 2022-2023.</li> <li>Le programme Jardins de solidarité a pris fin le 31 mars 2023.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,20 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,11 M\$</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : 7 nouveaux jardins 191,70 tonnes 346 personnes</p> <p>2022-2023 : 7 nouveaux jardins 103,93 tonnes 270 personnes</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>Nombre de nouveaux jardins de solidarité implantés au Québec</p> <p>Nombre de tonnes de fruits et de légumes distribuées aux personnes en situation de pauvreté</p>	<p>7 nouveaux jardins de solidarité implantés au Québec d'ici 2023</p> <p>225 tonnes au cours de la période 2018-2023</p>	<p>100 %</p> <p>185 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
13.3 Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO Porteur : MSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réalisations suivantes concernent 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>le lancement de la plateforme Panorama, regroupant des informations et documents permettant de mieux soutenir le déploiement et l'amélioration des services liés à Olo;</li> <li>le lancement du Baluchon d'accueil de l'intervenante Olo (espace Web) pour faciliter l'intégration des intervenantes au sein de leur équipe;</li> <li>la poursuite de la formation 1 000 jours pour savourer la vie.</li> </ul> </li> <li>Les réalisations suivantes concernent 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>le déploiement de Mon Pano, un ensemble de 27 plateformes liées à Panorama, permettant aux championnes d'avoir une vue d'ensemble sur les actions dans leur territoire;</li> <li>le lancement du nouveau cadre de référence du suivi Olo, qui a posé les bases d'un suivi dans les 1 000 premiers jours de vie à travers 11 recommandations, mobilisé plus de 600 personnes et donné lieu à 15 rencontres régionales;</li> <li>la relance des contacts avec les organisations autochtones suivantes : la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil Cri de la Baie-James, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).</li> </ul> </li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,85 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,85 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,85 M\$</p>	<p>2021-2022 : 7 067 femmes enceintes et leur famille<sup>6</sup> 834 organisations 34 championnes Olo 25 communautés autochtones</p> <p>2022-2023 : 9 320 femmes enceintes et leur famille 38 championnes Olo 955 organisations 48 communautés autochtones</p> <p>2023-2024 : 11 478 femmes enceintes et leur famille 43 championnes Olo 1 001 organisations 49 communautés autochtones</p>	<p>Nombre de gestionnaires et d'intervenants concernés dans les CISSS et CIUSSS ayant été sensibilisés ou formés sur le projet 1 000 jours pour savourer la vie, afin de mieux rejoindre les personnes visées</p> <p>Nombre d'organisations de la communauté, notamment en milieu défavorisés, utilisant les ressources et les outils de la Fondation Olo (organismes communautaires Famille, centres de la petite enfance en milieu défavorisés, banques alimentaires, cuisines collectives et autres organisations)</p> <p>Nombre de communautés autochtones, dont celles conventionnées, utilisant les ressources et les outils de la Fondation Olo dans leurs organismes</p>	<p>23 gestionnaires en 2023</p> <p>1 000 organisations réparties dans toutes les régions d'ici 2023</p> <p>12 communautés autochtones d'ici 2023</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

6. À partir de 2020 et pour les années subséquentes, la Fondation Olo a raffiné son utilisation et son analyse des données (fournies par I-CLSC et ses trois membres hors du RSSS). Elle a mis de l'avant deux types de données : celles pour les femmes enceintes et leur famille jointes par le suivi Olo et celles pour les nouvelles femmes enceintes et leur famille ayant entamé un suivi Olo durant l'année de référence. Alors que les données liées au premier type avaient pour limite le fait de ne pas être cumulables (certaines femmes pouvant commencer le suivi durant une année et donner naissance à leur enfant durant l'année suivante), celles liées au second type permettent d'avoir une vision plus juste de la réalité et de faire des compilations et des comparaisons pour différentes années concernant le nombre de suivis Olo et l'attractivité du programme dans les différents territoires.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>13.3 Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO (suite)</p> <p>Porteur : MSSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2023-2024, de nouveaux contacts avec les communautés autochtones de Manawan, de Nutashkuan, de Gesgapegiag et de Listuguj ont été créés. Une formation sur la saine alimentation des femmes enceintes et des tout-petits, destinée aux accompagnatrices dans les communautés autochtones, a été donnée en collaboration avec la CSSSPNQL.</li> <li>En général, plus de 950 maisons de la famille, cuisines collectives, banques alimentaires, centres de ressources périnatales, services de garde éducatifs, bibliothèques, etc. ont montré un intérêt grandissant pour les contenus de la Fondation Olo.</li> </ul>						
<p>13.4 Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En août 2018, un nouveau partenariat entre le MESS et le réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) a été conclu. Des travaux sur la formation en ligne ont ainsi été amorcés, en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).</li> <li>Les activités se sont déclinées en trois volets : <ul style="list-style-type: none"> <li>offre de formation et de financement;</li> <li>traduction du contenu de la formation en langue anglaise;</li> <li>adaptation du contenu de la formation traitant du contexte d'aide alimentaire en vue de son ajout au contenu de la formation existante à l'intention des gestionnaires à l'ITHQ.</li> </ul> </li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,04 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,03 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,13 M\$ supplémentaires</p>	<p>2021-2022 : 142 organismes rejoints (81 %) 179 personnes formées</p> <p>2022-2023 : 145 organismes rejoints (82 %) 194 personnes formées</p> <p>2023-2024 : 183 organismes rejoints (79 %) 188 personnes formées</p>	<p>Pourcentage des organismes communautaires d'aide alimentaire ayant des gestionnaires, du personnel ou des bénévoles formés (personnes de langue française et de langue anglaise)</p>	<p>80 % des organismes communautaires d'aide alimentaire</p>	<p>2021-2022 : 100 %</p> <p>2022-2023 : 100 %</p> <p>2023-2024 : 87 %<sup>7</sup></p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>13.4 Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire (suite)</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux régions ont offert la formation en présentiel à deux reprises;</li> <li>• 94 % des régions ont opté pour la formation en ligne;</li> <li>• 170 personnes représentant 142 organismes ont été rejointes.</li> </ul> </li> <li>• En 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux régions ont offert la formation en présentiel à deux reprises;</li> <li>• 88 % des régions ont opté pour la formation en ligne;</li> <li>• 167 personnes représentant 145 organismes ont été rejointes.</li> </ul> </li> <li>• En 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux formations en présentiel ont été tenues dans une région;</li> <li>• 89 % des régions ont opté pour la formation en ligne.</li> <li>• Le protocole d'entente entre le MESS, les directions régionales de santé publique et le réseau des BAQ a été reconduit et prévoit plusieurs améliorations, par exemple l'utilisation de la plateforme Teams ou l'embauche d'une ressource spécialisée.</li> </ul> </li> </ul>						

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>13.5 Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans</p> <p>Porteur : MAPAQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La convention avec La Tablée des Chefs est entrée en vigueur en juillet 2018.</li> <li>En mobilisant des chefs et cuisiniers ainsi que des acteurs de l'industrie agroalimentaire, il a été possible de récupérer un nombre de portions de nourriture s'élevant à plus de 1,7 million en 2023 par l'intermédiaire du Programme de récupération alimentaire.</li> <li>Les activités du volet Éduquer ont bénéficié à plus de 200 écoles qui ont offert en 2023 des activités d'éducation culinaire à plus de 5 000 jeunes de 12 à 17 ans dans 17 régions du Québec.</li> <li>La convention 2018-2023 a pris fin le 23 mars 2023. Une somme de 1 637 435 \$ n'avait pas été utilisée. Une nouvelle convention a été conclue entre le MAPAQ et La Tablée des Chefs. Elle visait à baliser l'utilisation des sommes résiduelles, afin de soutenir financièrement les activités de valorisation des surplus alimentaires et d'éducation culinaire des jeunes. Cette nouvelle convention a pris fin le 31 décembre 2024.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 1,0 M\$</p> <p>2022-2023 : 1,0 M\$</p> <p>2023-2024 : 1,6 M\$</p>	<p>2021-2022 : 141 établissements 1,6 million de portions de nourriture 17 régions 200 écoles 4 000 jeunes</p> <p>2022-2023 : 188 établissements 1,75 million de portions de nourriture 17 régions 245 écoles 5 380 jeunes</p> <p>2023-2024 : 216 établissements 2,17 millions de portions de nourriture 17 régions 250 écoles Près de 6 000 jeunes</p>	<p>Nombre d'établissements qui soutiennent le Service de récupération et de préparation alimentaire de La Tablée des Chefs</p> <p>Nombre de portions de nourriture distribuées à des bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire</p> <p>Nombre de régions administratives où sont offertes des activités d'éducation culinaire à des jeunes de 12 à 17 ans</p> <p>Nombre d'écoles offrant des activités d'éducation culinaire à des jeunes de 12 à 17 ans</p> <p>Nombre de jeunes de 12 à 17 ans joints par une activité d'éducation culinaire</p>	<p>250 établissements en 2023</p> <p>1 million de portions de nourriture distribuées en 2023</p> <p>17 régions en 2023</p> <p>200 écoles en 2023</p> <p>5 000 jeunes de 12 à 17 ans en 2023</p>	<p>86 %<sup>8</sup></p> <p>218 %</p> <p>100 %</p> <p>125 %</p> <p>120 %</p>	Réalisée

8. En raison du contexte pandémique, la cible qui visait à ce que 250 établissements soutiennent le Service de récupération et de préparation alimentaire de La Tablée des Chefs n'a pas été atteinte. Toutefois, le nombre d'établissements soutenant le Service est passé de 188 en 2022-2023 à 216 en 2023-2024, année visée par la prolongation du PAGIEPS.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>14.1 Poursuivre l'ouverture de classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé</p> <p>Porteur : MEQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En novembre 2019, le gouvernement a fait adopter le projet de loi n° 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire. Cela a contribué au déploiement accéléré de classes de maternelle quatre ans à temps plein.</li> <li>En 2021-2022, malgré les enjeux de manque d'espace et de pénurie de main-d'œuvre, plusieurs centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) ont atteint le nombre de classes autorisées. Au total, 15 361 enfants ont été inclus dans ces classes.</li> <li>En 2022-2023, les CSS et les CS ont ouvert 1 586 classes, soit 98,5 % des classes autorisées. Au total, 18 101 enfants ont été inclus dans ces classes.</li> <li>En 2023-2024, l'ouverture de 1 660 classes de maternelle quatre ans a été autorisée. Au total, 19 088 enfants ont été inclus dans ces classes.</li> <li>Le MEQ a travaillé en étroite collaboration avec les CSS et les CS afin de permettre la poursuite du déploiement des classes de maternelle quatre ans.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 179,2 M\$</p> <p>2022-2023 : 216,1 M\$</p> <p>2023-2024 : 250,1 M\$</p>	<p>2021-2022 : 1 360 classes</p> <p>2022-2023 : 1 586 classes</p> <p>2023-2024 : 1 660 classes</p>	<p>Nombre de classes de maternelle quatre ans ouvertes</p> <p>Sommes allouées aux CSS et aux CS pour l'acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle quatre ans à temps plein</p>	<p>1 610 classes en 2023</p> <p>Augmentation par rapport à 1,5 M\$ en 2017.</p>	<p>99 %</p> <p>96 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>14.2 Accroître l'accès aux services de garde</p> <p>Porteur : MFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 1<sup>er</sup> août 2018, la modification permettant la mise en œuvre de la mesure a été faite au Règlement sur la contribution réduite.</li> <li>Ainsi, les parents bénéficiant d'un programme d'aide financière de dernier recours ou participant au Programme objectif emploi ont pu bénéficier de l'exemption de cinq jours du paiement de la contribution réduite s'ils inscrivaient leurs enfants chez un prestataire de services de garde subventionnés.</li> <li>La mesure a aboli l'obligation pour les parents d'obtenir une recommandation d'un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, afin d'améliorer l'égalité des chances des enfants dont les parents bénéficient d'un programme d'aide financière de dernier recours ou du Programme objectif emploi.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 35,8 M\$<sup>9</sup></p> <p>2022-2023 : 30,2 M\$</p> <p>2023-2024 : 30,3 M\$</p>	<p>2021-2022 : 5 788 enfants 4,27 jours par semaine</p> <p>2022-2023 : 5 409 enfants 4,20 jours par semaine</p> <p>2023-2024 : nombre enfants ND 4,29 jours par semaine</p>	<p>Nombre moyen d'enfants bénéficiant de la mesure</p> <p>Nombre moyen de jours d'occupation en service de garde par semaine</p>	<p>11 850 enfants</p> <p>4,75 jours par semaine en 2023</p>	<p>46 %</p> <p>90 %</p>	Réalisée
<p>14.3 Rehausser le financement pour les petits déjeuners dans les écoles</p> <p>Porteur : MEQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au début de l'année scolaire 2018-2019, une mesure budgétaire a été introduite aux Règles budgétaires de fonctionnement des CS. Cette mesure visait à offrir aux écoles la possibilité d'obtenir un financement afin de mettre en place un programme de petits déjeuners. Une entente a été conclue entre le MEQ et le Club des petits déjeuners.</li> <li>En 2023-2024, un financement de 10 M\$ a été initialement prévu. Une somme additionnelle pouvant atteindre 5 M\$ au maximum a été ajoutée à la suite de la mise à jour économique de l'automne 2023.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 10,0 M\$</p> <p>2022-2023 : 1,5 M\$</p> <p>2023-2024 : 15,0 M\$</p>	<p>2021-2022 : 298 établissements scolaires 54 966 élèves</p> <p>2022-2023 : 431 établissements scolaires 66 016 élèves</p> <p>2023-2024 : 438 établissements scolaires 69 921 élèves</p>	<p>Nombre d'établissements qui offrent un programme de petits déjeuners tous les jours pour chacune des années</p> <p>Nombre de bénéficiaires du programme pour chaque année</p>	<p>725 établissements scolaires en 2023</p> <p>171 500 bénéficiaires en 2023</p>	<p>60,44 %</p> <p>40,8 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>15.1 Implanter le Programme Accès-Loisirs dans plus d'organismes et de municipalités</p> <p>Porteur : MEQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le MEQ a assuré la mise en œuvre de la mesure dans tous les milieux souhaitant offrir le programme.</li> <li>Principales actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'embauche d'une ressource à temps plein pour la coordination de l'implantation du programme;</li> <li>la mise en place d'un plan de déploiement provincial;</li> <li>la mise en place d'une base de données regroupant toutes les informations relatives au programme;</li> <li>la conception d'un feuillet promotionnel et d'un cahier de formation;</li> <li>l'organisation de formations et de consultations en ligne.</li> </ul> </li> <li>La mise en œuvre du Programme Accès-Loisirs s'est poursuivie jusqu'au 31 mars 2023.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,15 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,15 M\$</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : 1 092 personnes</p> <p>2022-2023 : 2 716 personnes 373 municipalités 16 régions</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>Nombre supplémentaire de municipalités et de régions qui offrent le Programme Accès-Loisirs</p> <p>Nombre de personnes en situation de faible revenu bénéficiant annuellement du Programme Accès-Loisirs</p>	<p>360 municipalités dans 16 régions en 2023</p> <p>3 553 personnes en 2023</p>	<p>100 %</p> <p>76 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>15.2 Créer, mettre en place et promouvoir une carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées</p> <p>Porteur : MEQ Co-porteur : OPHQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mesure, financée par le MEQ, est mise en œuvre par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH). Le ministère du Tourisme (MTO) et le ministère de la Culture et des Communications collaborent également à la mise en œuvre.</li> <li>La Carte accompagnement loisir (CAL), qui remplace la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) créée en 1990, a officiellement été lancée le 8 mai 2019.</li> <li>Un site Web contenant des éléments d'accessibilité ainsi que des capsules en langue des signes a été lancé. Une campagne de promotion spécifique a été réalisée.</li> <li>Le MTO a contribué à la promotion de la CAL auprès de ses partenaires et a agi en tant qu'agent facilitateur dans l'industrie touristique<sup>10</sup>.</li> <li>En 2021-2022, le nombre de demandes a été plus élevé que les années précédentes en raison de la reprise des activités postpandémie.</li> <li>Entre mars 2022 et janvier 2023, le nombre de détenteurs de la CAL a connu une hausse de 34 %, passant de 6 104 à 8 176.</li> <li>En 2023, les travaux ont concerné essentiellement une promotion élargie de la CAL. L'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ont été mis à contribution. Des actions ciblant les municipalités ont été mises en œuvre.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,14 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,10 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,10 M\$</p>	<p>2021-2022 : 6 099 personnes détenant la carte (3 187 hommes et 2 912 femmes) 1 170 partenaires</p> <p>2022-2023 : 8 316 personnes détenant la carte (4 371 hommes et 3 945 femmes) 1 348 partenaires</p> <p>2023-2024 : 10 831 personnes détenant la carte (5 668 hommes et 5 163 femmes) 1 355 partenaires</p>	<p>Date de lancement de la carte d'accompagnement</p> <p>Nombre de personnes handicapées détenant la carte d'accompagnement selon le genre</p> <p>Nombre de partenaires offrant la gratuité d'entrée à l'accompagnateur par le biais de la carte d'accompagnement et le type d'activités offertes</p> <p>Nombre d'activités de promotion réalisées</p>	<p>2017-2018</p> <p>Augmentation observée</p> <p>Augmentation observée</p> <p>Réalisation d'activités de promotion auprès des organismes et de la clientèle visée</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

10. Cette action est incluse dans le Plan à l'égard des personnes handicapées du MTO depuis 2024 (mesure 2.11 : Présentation annuelle de la carte et de son évolution à l'occasion d'une communication avec les partenaires (associations touristiques régionales et sectorielles)).

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>15.3 Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées</p> <p>Porteur : MCC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un appel de projets Culture et inclusion a été lancé en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024, afin de favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées.</li> <li>Au total, 269 projets ont été réalisés dans toutes les régions du Québec par des organismes communautaires.</li> <li>En 2021-2022, 80 projets représentant une somme totale de 1,1 M\$ ont été recommandés.</li> <li>En 2022-2023, sur 121 projets admissibles, 115 ont été recommandés. Ils ont représenté une somme totale de 1 846 211 \$ en ce qui concerne l'enveloppe bonifiée de près de 750 000 \$ par le MCC.</li> <li>En 2023-2024, la mesure n'a pas pu être entièrement financée. Toutefois, 74 projets ont été soutenus dans toutes les régions du Québec (sauf la région du Nord-du-Québec) grâce à une enveloppe du MCC de 1,1 M\$.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 1,1 M\$</p> <p>2022-2023 : 1,8 M\$</p> <p>2023-2024 : 1,1 M\$</p>	<p>2021-2022 : 80 projets soutenus (au moins 1 projet dans 16 des 17 régions)</p> <p>2022-2023 : 115 projets soutenus (au moins 1 projet par région)</p> <p>2023-2024 : 74 projets soutenus (au moins 1 projet dans 16 des 17 régions)</p>	<p>Nombre de projets soutenus par la mesure</p> <p>Nombre de projets soutenus par région administrative</p> <p>Proportion des personnes touchées par les projets issus de chacun des groupes cibles<sup>11</sup></p>	<p>Au moins 14 projets soutenus par année</p> <p>Au moins un projet par région administrative annuellement</p> <p>S. O.</p>	<p>100 %</p> <p>96 %</p>	Réalisée

11. Le soutien est accordé en priorité à des demandeurs dont le projet s'adresse à des personnes issues des groupes cibles suivants : les Autochtones, les aînés, les jeunes, les minorités sexuelles, les minorités ethnoculturelles et les nouveaux arrivants ainsi que les personnes handicapées ou en situation de handicap.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>16.1 Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale</p> <p>Porteur : MJQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des journées annuelles liées aux programmes d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM) se sont tenues en mai, de 2021 à 2024.</li> <li>Plusieurs formations ont été présentées par l'Observatoire en justice et santé mentale. Elles visaient à <ul style="list-style-type: none"> <li>informer les participants sur la portée des tribunaux de santé mentale;</li> <li>permettre aux participants de parfaire leurs connaissances en santé mentale (trouble de la personnalité, bipolarité, schizophrénie);</li> <li>démystifier le système de justice (procédures, infractions sommaires et criminelles, décorum, notion de victime).</li> </ul> </li> </ul>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>Mai 2021<sup>12</sup>: 275 personnes</p> <p>Mai 2022 : 229 personnes</p> <p>Mai 2023 : 349 personnes</p> <p>Mai 2024 : 400 personnes</p>	<p>Adéquation de la structure mise en place et de son offre de services avec les besoins des intervenants des programmes concernés. Ces besoins seront précisés dans le cadre de la recherche prévue par la mesure 20.2</p> <p>Journée provinciale PAJ-SM</p>	<p>70 % de satisfaction</p> <p>Une Journée PAJ-SM par année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5 et 6 mai 2021</li> <li>5 et 6 mai 2022</li> <li>11 et 12 mai 2023</li> <li>2 et 3 mai 2024</li> </ul>	<p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>16.2 Faciliter l'accès pour les personnes en situation de pauvreté aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le Code de procédure civile et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle</p> <p>Porteur : MJQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une entente a été conclue entre le MJQ et le Barreau du Québec sur la bonification des tarifs d'aide juridique.</li> <li>Le projet de loi n° 32, adopté en juin 2020, a modifié la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques ainsi que le Règlement sur l'aide juridique, afin que plusieurs services soient couverts par le régime d'aide juridique.</li> <li>En 2021-2022, les modifications législatives et réglementaires nécessaires étant entrées en vigueur, les nouveaux tarifs s'appliquaient. Ils se sont appliqués à plus de 3 000 dossiers au civil et à plus de 3 000 dossiers au criminel jusqu'en 2024.</li> </ul>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>Civil : Proportion des dossiers d'aide juridique en matière civile ouverts dans lesquels il y a une prestation de services avant la judiciarisation du litige, par rapport à l'ensemble des dossiers d'aide juridique ouverts dans lesquels il y a une prestation de services</p> <p>Criminel : Proportion équivalente de bénéficiaires de l'aide juridique représentés par un avocat de pratique privée qui intègrent le Programme de mesures de rechange général (PMRG) par rapport à la proportion des bénéficiaires de l'aide juridique représentés par un avocat de la Commission des services juridiques qui intègrent le PMRG</p>	<p>5 % des dossiers</p> <p>5 % des dossiers</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>16.3 Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale</p> <p>Porteur : MJQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de loi n° 32 a été adopté et l'article 347 du Code de procédure pénale, qui prévoit l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes, a été modifié. Les possibilités d'emprisonnement sont désormais limitées aux cas où le juge est convaincu que le défendeur a, sans excuse raisonnable, refusé ou négligé de payer les sommes dues.</li> <li>Le Code de procédure pénale a également été modifié pour permettre la mise en œuvre de programmes offrant une option à une poursuite pénale ou aux travaux compensatoires.</li> <li>En 2021-2022, les premiers projets pilotes liés au Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC) ont été entrepris à Trois-Rivières et à Sherbrooke.</li> <li>En 2022-2023, des comités de travail ont été constitués en vue de la mise en place de projets liés au PAJIC dans les villes de Sherbrooke, Saint-Jérôme, Gatineau, Lévis et Granby.</li> <li>En 2023-2024, des projets liés au PAJIC ont été mis en œuvre dans les villes de Shawinigan, Alma et Longueuil.</li> </ul>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	<p>2021-2022 : Projets mis en œuvre à Trois Rivières et Sherbrooke</p> <p>2022-2023 : Projets mis en œuvre à Saint Jérôme, Gatineau et Lévis<sup>13</sup></p> <p>2023-2024 : Projets mis en œuvre à Granby, Shawinigan, Longueuil et Alma</p>	<p>Réalisation d'outils de sensibilisation, d'encadrement et d'orientation</p> <p>Les outils peuvent être des modifications législatives ou réglementaires, des directives, des stratégies ou des politiques, une démarche de formation, la création de comités ou de tables de concertation</p> <p>Financement d'initiatives ponctuelles</p>	<p>Deux outils par année</p> <p>Deux financements par année</p>	<p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>17. Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme Communautaire a commencé progressivement à offrir une formation en 2018.</li> <li>En 2021-2022, la formation a répondu aux besoins en matière de connaissance du numérique d'un grand nombre de participants : 811 à Montréal, 266 en Outaouais, 220 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, 388 dans Chaudière Appalaches, 167 dans Lanaudière, 93 dans les Laurentides et 98 dans la Capitale-Nationale.</li> <li>En 2022-2023, Communautaire a répondu aux besoins d'un grand nombre de participants : 462 à Montréal et en Montérégie, 152 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 137 en Abitibi-Témiscamingue et 32 dans le Nord-du-Québec.</li> <li>En 2023-2024, la formation a été offerte en ligne à 817 participants. Les régions suivantes ont été concernées : Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides, Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec, Capitale-Nationale, Estrie et Chaudière-Appalaches.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,31 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,43 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,30 M\$</p>	<p>2021-2022 : 2 043 personnes</p> <p>2022-2023 : 783 personnes</p> <p>2023-2024 : 817 personnes</p>	<p>Nombre de formations offertes annuellement par région</p>	<p>Avoir offert au moins une formation dans 17 régions</p>	<p>100 %</p>	<p>Réalisée</p>

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
18. Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saisi du mandat de recherche en 2018, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a publié, en décembre 2021, le document <a href="#">Les préjugés : un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté : avis pour en comprendre la nature, les sources, les effets</a>, et pour développer des indicateurs de mesure.</li> <li>Dans la foulée, le MESS a aussi investi dans deux autres projets de recherche : <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, l'Institut de la statistique du Québec a été mandaté pour élaborer et tester des indicateurs de mesure des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec. Les résultats sont attendus au début de 2026.</li> <li>En mai 2023, une équipe de recherche de l'Université du Québec à Montréal sous la responsabilité du Fonds de recherche du Québec – Société et culture a été mandatée pour effectuer une analyse de politiques publiques et institutionnelles, afin d'élaborer une grille d'éléments à considérer permettant d'éviter la présence de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Les résultats sont attendus en octobre 2026.</li> </ul> </li> </ul>	2021-2022 : 0,44 M\$  2022-2023 : 0,43 M\$  2023-2024 : 0,42 M\$	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	Date de signature du contrat de recherche.  Date de remise d'un rapport sur les préjugés (chercheur externe)  Avis sur la nature, les sources, les effets et les indicateurs de mesure des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté	31 mars 2019  Printemps 2020  Avis final déposé en juin 2021	100 %  100 %  100 %	Réalisé
19.1 Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget du Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (CDC) a été bonifié graduellement, ce qui a permis de rehausser le financement des CDC existantes et d'en soutenir de nouvelles.</li> </ul>	2021-2022 : 0,95 M\$  2022-2023 : 1,00 M\$  2023-2024 : S. O.	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	Nombre de nouvelles CDC financées  Pourcentage des CDC ayant bénéficié d'une augmentation de leur financement  Pourcentage des CDC financées ayant bénéficié d'une indexation annuelle de 1 % de leur financement	6 en 2019-2020  100 % en 2018-2019  100 % à compter de 2019-2020	100 %  100 %  100 %	Réalisée

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
19.2 Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) soutient des organismes communautaires dans le cadre de leur mission globale.</li> <li>Afin de mieux aider les organismes, dans le cadre de cette mesure, le financement qui leur est accordé a été rehaussé de 12,73 % en 2018. Par la suite, une indexation annuelle de 1 % s'est appliquée.</li> </ul>	2021-2022 : 11,7 M\$  2022-2023 : 12,0 M\$  2023-2024 : S. O.	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	Pourcentage des organismes financés par l'intermédiaire du programme ayant bénéficié d'un rehaussement de leur financement annuel de 12,73 % en 2018-2019  Pourcentage des organismes financés par l'intermédiaire du programme ayant bénéficié d'une indexation annuelle de 1 % de leur financement  Pourcentage des organismes financés par l'intermédiaire du programme ayant bénéficié d'un rehaussement de leur financement annuel de 9,2 M\$ en 2019-2020	100 % en 2018-2019   100 % à compter de 2019-2020   100 % en 2019-2020	100 %   100 %   100 %	Réalisée



# AXE 4 – RECHERCHE ET ÉVALUATION : AMÉLIORER L’EFFICACITÉ DE L’ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L’EXCLUSION SOCIALE

Le quatrième axe visait à améliorer les interventions gouvernementales en soutenant la production de données probantes sur la pauvreté et l’exclusion sociale et le développement des connaissances qui découlent de la recherche scientifique et de l’évaluation des actions mises en œuvre par le gouvernement et ses partenaires.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d’atteinte des cibles	État d’avancement de la mesure
20.1 Soutenir la recherche en matière de pauvreté et d’exclusion sociale Porteur : MESS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le MESS et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) ont signé un protocole relativement à l’Action concertée, qui correspond à la phase 4 du Programme de recherche sur la pauvreté et l’exclusion sociale, ce qui a permis le transfert des crédits du MESS au FRQSC pour les trois premières années visées par la mesure. L’enveloppe totale a été de 2 M\$ avec la contribution des autres partenaires.</li> <li>L’appel de propositions lié à la phase 4 du Programme de recherche sur la pauvreté et l’exclusion sociale, lancé en mai 2019, a permis le financement de cinq projets.</li> <li>Le MESS a contribué à l’Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), réalisée par l’Institut de la statistique du Québec<sup>14</sup>.</li> <li>L’appel de propositions lié à la phase 5 du Programme de recherche sur la pauvreté et l’exclusion sociale a été lancé en janvier 2022. Cinq projets ont été retenus et les travaux ont démarré à l’automne 2023. Les rapports sont attendus pour janvier 2026.</li> </ul>	2021-2022 : 0,1 M\$  2022-2023 : 0,1 M\$  2023-2024 : S. O.	2021-2022 : S. O.  2022-2023 : S. O.  2023-2024 : S. O.	Périodicité de la publication du suivi des indicateurs d’exclusion sociale  Pourcentage de recherches soutenues dans le cadre de la Phase 4 de l’Action concertée ayant mené à un rapport final.  Pourcentage des rapports produits dans le temps convenu (Phase 4).	Publication annuelle  100 %  100 %	100 %  60 % (Phase 4) 0 % (Phase 5 en cours).  60 % (Phase 4 + retards justifiés pour deux des projets)	Réalisée, mais non finalisée en date de 30 juin 2024 (rapports en attente et Phase 5 en cours)

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>20.2 Appuyer une recherche universitaire sur les retombées d'un programme ou protocole d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale</p> <p>Porteur : MJQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021-2022, deux activités de formation ont été réalisées auprès des partenaires et deux rencontres ont été tenues avec les chargés de projet du MJQ et du MSSS.</li> <li>En 2022-2023, deux activités de formation ont été réalisées auprès des partenaires et une rencontre a été tenue avec les chargés de projet du MJQ et du MSSS.</li> <li>En 2023-2024, une activité de formation a été réalisée et une rencontre avec les chargés de projet du MJQ a été tenue.</li> <li>En octobre 2024, 45 programmes étaient mis en place dans des cours municipales par différents intervenants locaux en justice et en santé mentale, selon le modèle de départ implanté à la cour municipale de Montréal.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,030 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,097 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,108 M\$</p>	<p>2021-2022 : Étude des dossiers de 10 programmes</p> <p>2022-2023 : Étude des dossiers de 10 programmes</p> <p>2023-2024 : Étude des dossiers de 10 programmes</p>	<p>Date de dépôt du rapport de recherche.</p> <p>Nombre d'activités de diffusion de la recherche réalisées.</p> <p>Nombre de régions rejointes.</p>	<p>31 mars 2024</p> <p>7 activités</p> <p>100 % des régions ayant un programme</p>	<p>Reportée en 2025<sup>15</sup></p> <p>100 %</p> <p>100 %</p>	Réalisée

15. La pandémie a retardé la remise du rapport final de la recherche dirigée par l'Observatoire en justice et santé mentale de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Les résultats sont attendus en 2025.

Mesure/Action	Principales réalisations	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
<p>20.3 Évaluer le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023</p> <p>Porteur : MESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 5 juillet 2018, le Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).</li> <li>Le 26 mai 2021, trois cadres d'évaluation spécifiques relatifs à l'évaluation de quatre des sept mesures structurantes (mesures 1, 2, 5 et 11) ont été transmis au SCT.</li> <li>Le rapport d'évaluation <a href="#">Alliances pour la Solidarité 2017-2023 : fonds québécois d'initiatives sociales</a> a été publié en février 2025.</li> <li>Le rapport <a href="#">Évaluation des effets sur le faible revenu de quatre mesures structurantes de nature financière du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023</a> a été publié en mars 2024.</li> <li>La publication du troisième rapport d'évaluation, qui est lié au Programme de revenu de base, est prévue pour le 31 décembre 2026.</li> </ul>	<p>2021-2022 : 0,09 M\$</p> <p>2022-2023 : 0,11 M\$</p> <p>2023-2024 : 0,10 M\$</p>	<p>2021-2022 : S. O.</p> <p>2022-2023 : S. O.</p> <p>2023-2024 : S. O.</p>	Date de remise des rapports finaux d'évaluation du PAGIEPS	Avril 2023	100 % en mars 2024	Réalisée



## CONCLUSION

Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002, le Québec se positionne comme un acteur de premier plan en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Canada et dans le monde. Une palette diversifiée de programmes et de mesures destinés à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont continuellement mis en œuvre par le gouvernement du Québec par l'entremise de politiques, de stratégies et de plans d'action gouvernementaux.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) témoigne, notamment, de la volonté du gouvernement du Québec d'agir de façon soutenue sur plusieurs dimensions de la pauvreté, tout en misant sur la concertation et la mobilisation des communautés. À cet égard, 25 ministères et organismes et leurs partenaires ont collaboré à la mise en œuvre des 43 mesures du PAGIEPS en vue de l'atteinte de sa cible générale : contribuer à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté.

Grâce à plusieurs mesures structurantes visant directement le revenu des personnes en situation de pauvreté telles que l'introduction du Programme de revenu de base, l'augmentation progressive des prestations versées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi et la bonification des primes au travail, au 31 mars 2024, cette cible générale était atteinte à 92,2 %.

Le PAGIEPS a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024 afin de permettre la réalisation de la consultation publique et la finalisation des travaux préliminaires à l'élaboration du quatrième plan, [Mobiliser. Accompagner. Participer. : plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029](#).

Ce dernier plan, lancé le 21 juin 2024, propose 71 actions portées par 21 ministères et organismes. Son objectif principal est d'accompagner les personnes et les familles pour permettre une plus grande participation économique et sociale. Le plan propose aussi d'agir afin d'améliorer l'accès aux aliments et d'offrir une réponse plus adaptée aux besoins de base des groupes de la population les plus vulnérables. Enfin, le plan vise à engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions locales et régionales structurantes et cohérentes.

## Synthèse - Rapport d'activités 2021-2024

AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ				
Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
1. Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi	Taux de couverture de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les personnes prestataires du Programme de solidarité sociale 66/72 (personne seule)	100 % en 2023	93,5 %	Réalisée
	Taux de couverture de la MPC pour les personnes prestataires du Programme de solidarité sociale 66/72 (couple sans enfants)	100 % en 2023	98,3 %	
2. Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi	Taux de couverture de la MPC pour les ménages sans enfants, prestataires sans contraintes, des Programmes d'Aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi (personne seule sans contraintes)	55 % en 2023	95,6 %	Réalisée
	Taux de couverture de la MPC (couple sans contraintes et sans enfant)	55 % en 2023	96,7 %	
3. Agir pour que plus de personnes à faible revenu remplissent leurs déclarations de revenus	Nombre de déclarations de revenus produites par les organismes offrant des services aux personnes à faible revenu	Augmentation observée du nombre de déclarations de revenus produites par les organismes participant au Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB)	Augmentation de 16,1 % en 2023	Réalisée
	Nombre de personnes aidées par les organismes desservant les personnes à faible revenu	Augmentation observée du nombre de personnes aidées par les organismes participant au SAIPB	Augmentation de 19,8 % en 2023	
4.1 Hausser les exclusions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale	Pourcentage des ménages prestataires du Programme de solidarité sociale ayant des revenus de travail	3 % d'ici 2023	100 %	Réalisée
	Pourcentage d'augmentation du revenu de travail moyen qui est exclu du calcul de la prestation au Programme de solidarité sociale	70 % à compter de 2021	100 %	

## AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
4.2 Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours	Pourcentage des ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des revenus de travail supérieurs aux exclusions applicables parmi les ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des revenus de travail	55 % d'ici 2023	S. O.	Reportée au prochain plan
4.3 Modifier le calcul de la contribution parentale	Pourcentage de jeunes adultes prestataires âgés de moins de 30 ans soumis à la contribution parentale	De 2,6 % en 2017 à 0,6 % d'ici 2023	100 %	Réalisée
4.4 Bonifier les primes au travail	Revenu de travail moyen des personnes à faible revenu	Augmentation observée du revenu de travail moyen des personnes à faible revenu	100 %	Réalisée
	Nombre de prestataires de longue durée à l'assistance sociale	Diminution observée du nombre de prestataires de longue durée de l'assistance sociale	100 %	
4.5 Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires	Date de mise en œuvre de l'exclusion de 100 \$ par mois pour les dons reçus sous forme monétaire	Janvier 2019	100 %	Réalisée
4.6 Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale	Date de mise en œuvre de la mesure qui permet de reconnaître comme adulte l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale	Septembre 2019	100 %	Réalisée
4.7 Accorder un boni au maintien en emploi	Nombre de participants par année	10 000 participants	5 % en 2023	Partiellement réalisée et abandonnée le 31 mars 2023
5. Programme objectif emploi	Taux de sortie de l'assistance sociale dans les 24 mois qui suivent l'admission des primodemandeurs admissibles au Programme objectif emploi	80 % d'ici 2023	51 %	Réalisée
6. Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences	Date de rehaussement de l'allocation d'aide à l'emploi	1 <sup>er</sup> janvier 2019	100 %	Réalisée
	Nombre de nouveaux participants à la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus (MFOR-I) et à la mesure Projets de préparation à l'emploi (PPE) en raison de la hausse de l'allocation d'aide à l'emploi	Augmenter la participation aux mesures MFOR-I et PPE	100 %	
7.1 Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans	Nombre de jeunes accompagnés	75 jeunes dans quatre commissions scolaires participant au projet d'ici le 30 juin 2019	12 %	Partiellement réalisée et abandonnée le 31 mars 2018

## AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
7.2 Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité la possibilité de réaliser des projets misant sur l'implication sociale	Nombre de jeunes participant à un projet expérientiel d'implication sociale	S.O.	S. O.	Réalisée
7.3 Appuyer les élèves issus de milieu défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme	Nombre d'emplacements au Québec où le programme Passeport pour ma réussite est offert aux élèves	D'ici 2023, augmenter de 6 à 15 le nombre des emplacements offrant aux élèves le programme Passeport pour ma réussite	100 %	Réalisée
	Nombre total d'élèves soutenus	Offrir le programme à 3 100 élèves répartis dans les différents emplacements d'ici 2023	98 %	
8. Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre	Nombre d'entreprises aidées	500 entreprises par année	100 %	Réalisée

## AXE 2 – INVESTIR POUR AMÉLIORER LE LOGEMENT SOCIAL

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
9.1 Améliorer l'offre de logements sociaux	Nombre de logements AccèsLogis Québec et Montréal livrés	S. O.	S. O.	Réalisée
	Nombre de logements rénovés par le programme Rénovation Québec			
	Nombre de logements rénovés par le Programme revitalisation de quartier de la Ville de Montréal			
	Nombre de suppléments au loyer dans AccèsLogis Québec			
9.2 Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle	Nombre de personnes accompagnées	150 personnes accompagnées par année	100 %	Réalisée

## AXE 2 – INVESTIR POUR AMÉLIORER LE LOGEMENT SOCIAL

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
9.3 Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance	Nombre de bâtiments d'hébergement rénovés pour les personnes en situation d'itinérance	Au moins un bâtiment rénové par année	100 %	Réalisée
10. Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables	Nombre de projets ayant bénéficié d'un soutien additionnel	S. O.	S. O.	Réalisée

## AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
11. Poursuivre les Alliances pour la solidarité	Nombre d'ententes signées sur le territoire québécois	21 ententes signées en date du 31 mars 2023	100 %	Réalisée
	Taux de couverture du territoire	100 % du territoire	95 %	
	Pourcentage d'ententes qui impliquent des personnes en situation de pauvreté dans leurs mécanismes de mise en œuvre par rapport à l'ensemble des ententes signées	100 % des ententes au terme du PAGIEPS, soit au 31 mars 2023.	100 %	
12. Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social	Nombre de projets soutenus	10 à 15 par année jusqu'en 2023	100 %	Réalisée
13.1 Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu	Nombre et type d'activités	Attribuer 75 % des sommes disponibles dans chaque région au soutien d'activités et d'organismes visant les déterminants de la sécurité alimentaire et de 25 % pour l'aide alimentaire.	100 %	Réalisée
	Nombre d'activités soutenues par région	Augmentation du nombre d'actions par région, qui respectent les trois bonnes pratiques	100 %	
	Taux d'activités ou d'organismes financés qui rejoignent des personnes à faible revenu	100 % des activités et organismes financés rejoignent directement ou indirectement des personnes à faible revenu	100 %	

### AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
13.2 Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	Nombre de nouveaux jardins de solidarité implantés au Québec	7 nouveaux jardins de solidarité implantés au Québec d'ici 2023	100 %	Réalisée
	Nombre de tonnes de fruits et de légumes distribuées aux personnes en situation de pauvreté	225 tonnes au cours de la période 2018-2023	185 %	
13.3 Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche Olo	Nombre de gestionnaires et d'intervenants concernés dans les CISSS et CIUSSS ayant été sensibilisé ou formé sur le projet 1 000 jours pour savourer la vie, afin de mieux rejoindre les personnes visées	23 gestionnaires en 2023	100 %	Réalisée
	Nombre d'organisations de la communauté, notamment en milieux défavorisés, utilisant les ressources et les outils de la Fondation Olo	1 000 organisations réparties dans toutes les régions d'ici 2023	100 %	
	Nombre de communautés autochtones, dont celles conventionnées, utilisant les ressources et les outils de la Fondation Olo dans leurs organismes	12 communautés autochtones d'ici 2023	100 %	
13.4 Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire	Pourcentage des organismes communautaires d'aide alimentaire ayant des gestionnaires, du personnel ou des bénévoles formés de langue française et anglaise	80 % des organismes communautaires d'aide alimentaire	2021-2022 : 100 % 2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 87 % <sup>16</sup>	Réalisée
13.5 Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans	Nombre d'établissements qui soutiennent le Service de récupération et de préparation alimentaire de La Table des Chefs	250 établissements en 2023	86 % <sup>17</sup>	Réalisée
	Nombre de portions de nourriture distribuées à des bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire	1 million de portions de nourriture distribuées en 2023	218 %	
	Nombre de régions administratives où sont offertes des activités d'éducation culinaire à des jeunes de 12 à 17 ans	17 régions en 2023	100 %	
	Nombre d'écoles offrant des activités d'éducation culinaire à des jeunes de 12 à 17 ans	200 écoles en 2023	125 %	
	Nombre de jeunes de 12 à 17 ans joints par une activité d'éducation culinaire	5 000 jeunes de 12 à 17 ans en 2023	120 %	

16. Cette donnée est approximative puisque deux régions n'ont pas pu transmettre les informations complètes nécessaires au calcul.

17. En raison du contexte pandémique, la cible qui visait à ce que 250 établissements soutiennent le Service de récupération et de préparation alimentaire de La Table des Chefs n'a pas été atteinte. Toutefois, le nombre d'établissements soutenant le service est passé de 188 en 2022-2023 à 216 en 2023-2024, année visée par la prolongation du PAGIEPS.

### AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
14.1 Poursuivre l'ouverture de classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé	Nombre de classes de maternelle quatre ans ouvertes	1 610 classes en 2023	99 %	Réalisée
	Sommes allouées aux CSS et aux CS pour l'acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants de maternelle quatre ans à temps plein	Augmenter par rapport à 1,5 M\$ en 2017	96 %	
14.2 Accroître l'accès aux services de garde	Nombre moyen d'enfants bénéficiant de la mesure	11 850 enfants	46 %	Réalisée
	Nombre moyen de jours d'occupation en service de garde par semaine	4,75 jours par semaine en 2023	90 %	
14.3 Rehausser le financement pour les petits déjeuners dans les écoles	Nombre annuel d'établissements qui offrent un programme de petits déjeuners tous les jours	725 établissements scolaires en 2023	60,44 %	Réalisée
	Nombre annuel de bénéficiaires du programme	171 500 bénéficiaires en 2023	40,8 %	
15.1 Implanter le Programme Accès-Loisirs dans plus d'organismes et de municipalités	Nombre supplémentaire de municipalités et de régions qui offrent le Programme Accès-Loisirs	360 municipalités dans 16 régions en 2023	100 %	Réalisée
	Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes en situation de faible revenu.	3 553 places en 2023	76 %	
15.2 Créer, mettre en place et promouvoir une carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées	Date de lancement de la carte d'accompagnement	2017-2018	100 %	Réalisée
	Nombre de personnes handicapées détenant la carte d'accompagnement selon le genre	Augmentation observée	100 %	
	Nombre de partenaires offrant la gratuité d'entrée à l'accompagnateur par le biais de la carte d'accompagnement et le type d'activités offertes	Augmentation observée	100 %	
	Nombre d'activités de promotion réalisées	Réalisation d'activités de promotion auprès des organismes et de la clientèle visée	100 %	
15.3 Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées	Nombre de projets soutenus par la mesure	Au moins 14 projets soutenus par année	100 %	Réalisée
	Nombre de projets soutenus par région administrative	Au moins 1 projet soutenu par région administrative annuellement	96 %	
	Proportion des personnes touchées par les projets issus de chacun des groupes	S. O.		

### AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
16.1 Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale	Adéquation de la structure mise en place et de son offre de services avec les besoins des intervenants des programmes concernés Journées provinciales liées aux PAJ-SM	70 % de satisfaction Une journée PAJ-SM par année	100 % 100 %	Réalisée
16.2 Faciliter l'accès pour les personnes en situation de pauvreté aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le <i>Code de procédure civile</i> et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle	Civil : Proportion des dossiers d'aide juridique en matière civile ouverts dans lesquels il y a une prestation de services avant la judiciarisation du litige, par rapport à l'ensemble des dossiers d'aide juridique ouverts dans lesquels il y a une prestation de services	5 % des dossiers	100 %	Réalisée
	Criminel : Proportion équivalente de bénéficiaires de l'aide juridique représentés par un avocat de pratique privée qui intègrent le Programme de mesures de rechange général (PMRG) par rapport à la proportion des bénéficiaires de l'aide juridique représentés par un avocat de la Commission des services juridiques qui intègrent le PMRG	5 % des dossiers	100 %	
16.3 Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	Réalisation d'outils de sensibilisation, d'encadrement et d'orientation	Deux outils par année	100 %	Réalisée
	Financement d'initiatives ponctuelles	Deux financements par année	100 %	
17. Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté	Nombre de formations offertes annuellement par région	Avoir offert au moins une formation dans 17 régions	100 %	Réalisée
18. Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale	Avis sur la nature, les sources, les effets et les indicateurs de mesure des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté	Avis final déposé en juin 2021	100 %	Réalisée
19.1 Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire	Nombre de nouvelles CDC financées	6 en 2019-2020	100 %	Réalisée
	Pourcentage des CDC ayant bénéficié d'une augmentation de leur financement	100 % en 2018-2019	100 %	
	Pourcentage des CDC financées ayant bénéficié d'une indexation annuelle de 1 % de leur financement	100 % à compter de 2019-2020	100 %	

### AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
19.2 Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux	Pourcentage des organismes financés par le programme qui ayant bénéficié d'un rehaussement de leur financement annuel de 12,73 % en 2018-2019	100 % en 2018-2019	100 %	Réalisée
	Pourcentage des organismes financés par le programme ayant bénéficié d'une indexation annuelle de 1 % de leur financement	100 % à compter de 2019-2020	100 %	
	Pourcentage des organismes financés par le programme ayant bénéficié d'un rehaussement de leur financement annuel de 9,2 M\$ en 2019-2020	100 % en 2019-2020	100 %	

### AXE 4 – RECHERCHE ET ÉVALUATION : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Mesure/Action	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte des cibles	État d'avancement de la mesure
20.1 Soutenir la recherche en matière de pauvreté et d'exclusion sociale	Périodicité de la publication du suivi des indicateurs d'exclusion sociale	Publication annuelle	100 %	Réalisée en partie (la mise en œuvre se poursuivait en date du 30 juin 2024)
	Pourcentage de recherches soutenues dans le cadre de la Phase 4 de l'Action concertée ayant mené à un rapport final	100 %	60 %	
	Pourcentage des rapports produits dans le temps convenu (Phase 4)	100 %	60 %	
20.2 Appuyer une recherche universitaire sur les retombées d'un programme ou protocole d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale	Date de dépôt du rapport de recherche	31 mars 2024	Reportée en 2025 <sup>18</sup>	Réalisée
	Nombre d'activités de diffusion de la recherche réalisées	7 activités de diffusion de la recherche	100 %	
	Nombre de régions rejointes	100 % des régions ayant un programme	100 %	
20.3 Évaluer le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	Date de remise des rapports finaux d'évaluation du PAGIEPS	Avril 2023	Mars 2024	Réalisée

18. La pandémie a retardé la remise du rapport final de la recherche dirigée par l'Observatoire en justice et santé mentale de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Les résultats sont attendus pour 2025.

